

## Liste de pièces Maison

Afin de constituer votre dossier, un certain nombre de documents nous sont nécessaires.

**Vous pouvez nous retourner cette liste et les éléments correspondants de préférence par mail.**

### **1 - Les documents portant sur votre situation personnelle**

---

- Copie de votre pièce d'identité (ou titre de séjour)  
et celles des autres vendeurs ou intervenants (conjoint, pacsé, co-indivisaire, cohéritiers, codonataires, etc.)
- Copie de votre contrat de mariage ou de votre PACS
- RIB daté et signé (pour le versement du disponible du prix de vente)

### **2 - Les documents portant sur votre bien immobilier**

---

- Titre de propriété et titres antérieurs
- Les plans en votre possession
- L'ensemble des diagnostics techniques et leur facture
- L'audit énergétique si votre logement est classé en catégorie F ou G
- Rapport assainissement
- Contrat d'entretien de la chaudière ou ramonage du poêle/cheminée
- Copie du dernier avis d'imposition des taxes foncières du bien vendu

### **3 - Les documents selon votre cas particulier**

---

Les pièces nécessaires diffèrent selon votre situation.

Merci de nous fournir, seulement si vous êtes concerné, les pièces suivantes

**Votre bien a été borné par un géomètre**  OUI  NON

dossier établi par le géomètre (ou lui demander de nous l'adresser directement), comprenant notamment le plan de division, la déclaration préalable, le document d'arpentage

**Votre bien est loué**  OUI  NON

- copie du bail et de ses avenants
- état des lieux
- dernière quittance de loyer

**Votre bien a déjà été loué et le locataire est parti**  OUI  NON

- la copie de sa lettre de congé
- ou le congé pour vendre que vous lui avez adressé ou fait délivrer

**Vous avez réalisé des travaux vous-même, sans l'intervention d'entreprises**  OUI  NON

la liste des travaux que vous auriez réalisé personnellement.

**Vous avez réalisé des travaux par des entreprises**  OUI  NON

- les factures des entreprises
- les attestations de garantie décennale ou la police d'assurance dommage-ouvrage

**Ces travaux ont fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme**  OUI  NON

- copie de la demande et de l'arrêté de permis de construire ou de l'arrêté de non-opposition à une déclaration préalable
- copie de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT),
- attestation de non-contestation à conformité des travaux
- plans de construction

#### **4 - Précisions complémentaires pour la vente définitive**

---

Le jour de la signature de l'acte de vente, le vendeur doit avoir complètement libéré les lieux, locaux annexes compris. Il doit dans le même temps transmettre :

- l'ensemble des clés, et éventuellement les télécommandes d'accès,
- les contrats d'entretien éventuels : chauffage, alarme, piscine, arrosage espaces verts, etc.,
- les factures d'achat des éléments mobiliers encore sous garantie,
- la copie des dernières factures d'eau, de gaz, d'électricité, etc.
- les relevés des différents compteurs.

De son côté, l'acquéreur devra se munir de son chéquier pour régler les remboursements des prorata de taxe foncière